

COPIES : M. VUILLEMIN, Y. MUEL, V. MANGEARD, MA GALILEE
C DIEUX, P. LAHACHE, I. MAQUAIRE, A. KIEFFEL, Police Municipale

VILLE DE PULNOY
CR N°2008—29 SA/MCC

Réunion Conseil Municipal du 5 mars 2009

Présents : Gérard ROYER, Mmes et Mrs FEUILTAINE PICCOLI HEINLY PERROLLAZ ANDRE PICCOLI ROYER HOUDRY BOISSEZ NICOLAS BROUSSIER WEHRLÉN CASTELA SIMON GEORGES VULCANO CHABOD DUSSIAUX MASSON KERE RAVENEY DEVITERNE GOUDOUT MICHEL

Excusés : A. FROMENT donne pouvoir à D. FEUILTAINE

D. PELTIER donne pouvoir à JF PICCOLI

Secrétaire : S. GEORGES

SUJETS TRAITES	DECISION OU SUITE
Approbation du compte-rendu :	L'opposition fait remarquer que dans le dernier compte-rendu, P. KERE figure à la fois dans les absents et les présents. Il est pris bonne note de cette observation, il s'agit d'une erreur matérielle. L'opposition précise également que la question de JM MICHEL concernant le cendrier devant l'école de la Masserine était la suivante : le cendrier n'est pas scellé. Si son poids laisse à penser qu'il serait difficile pour un enfant de le renverser, il n'en reste pas moins que son côté inesthétique gêne l'entrée de l'école.
Désaffectation d'un logement d'instituteur rue du Bois	JF PICCOLI donne lecture du projet de délibération. G ROYER précise que le logement est actuellement occupé par une enseignante de l'école primaire de la Moissonnerie. M PICCOLI explique que les centres de loisirs sans hébergement vont changer de dénomination pour devenir des « accueils collectifs de mineurs ». Accord à l'unanimité
Demande d'occupations de la salle Roger Galmiche par l'association Pulnoy Accueil Solidarité	P BROUSSIER donne lecture du projet de délibération. D DEVITERNE demande que soit précisé qu'il s'agit d'une demande d'occupation pour l'année 2009. Suite à une question de G RAVENEY d'étendre à d'autres associations le système de prêt gratuit, G ROYER rappelle que ces prêts gratuits ont été mis en place en priorité pour les associations caritatives et sociales. Pour mémoire, Pulnoy Accueil Solidarité est l'une des rares associations à ne pas demander de subvention à la commune. G ROYER précise que toutes les associations peuvent demander des attributions gratuites. La réglementation permet que la décision d'attribution soit prise par le Maire mais celui-ci a toujours souhaité que ces questions soient débattues en Conseil Municipal. G ROYER suggère que la proposition de G RAVENEY soit examinée en commission. Accord à l'unanimité
	JM HEINLY donne lecture du projet de délibération. G RAVENEY souhaiterait avoir connaissance du contenu des articles du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code de l'Urbanisme

<p>Autorisation au Maire de déposer un permis de construire pour la réhabilitation de l'ensemble des 4 Vents</p>	<p>figurant dans le corps de la délibération. <i>G ROYER</i> répond qu'une note analysant ces 2 articles lui sera adressée. Suite à une question de <i>G RAVENEY</i>, <i>G ROYER</i> précise qu'il s'agit seulement d'autoriser le Maire à déposer la demande de permis de construire. Celle-ci sera examinée en détail par le groupe de travail chargé des autorisations d'occupation des sols. Accord à l'unanimité</p>
<p>Autorisation au Maire de déposer un permis de construire pour la création d'un bâtiment préfabriqué école de la Masserine</p>	<p><i>JM HEINLY</i> donne lecture du projet de délibération. Pour répondre à <i>JM MICHEL</i>, <i>G ROYER</i> rappelle que le bâtiment est destiné à accueillir la cantine maternelle et primaire de la Masserine. Accord à l'unanimité</p>
<p>Forum Avenir Energies</p> <ul style="list-style-type: none"> - Instauration de caution - Gratuité des droits de place 	<p><i>D FEUILTAINE</i> explique l'objet de la délibération. A la question de <i>N GOUDOUT</i>, <i>JM HEINLY</i> répond que les intervenants à cette manifestation seront des secteurs public et privé. <i>N GOUDOUT</i> réfute le fait que cette manifestation n'aura pas de caractère commercial et n'est donc pas favorable à la gratuité des droits de place. <i>JM HEINLY</i> répond que même si des entreprises spécialistes des énergies renouvelables seront présentes, l'objet de cette manifestation est avant tout de sensibiliser et d'informer le public sur les techniques permettant de faire des économies d'énergie. <i>L WEHRLÉN</i> ajoute que l'on ne peut que se réjouir qu'une telle manifestation tenue par des professionnels de qualité se tienne sur la commune. <i>P KERE</i> précise que cette manifestation pourrait être qualifiée de service public, au même titre que les interventions en lycée de professionnels tels que des avocats ou des banquiers, qui ne sont pas rémunérés. <i>P BROUSSIER</i> dit que le fait de faire payer la participation à ces professionnels aurait justifié l'acte commercial. 23 pour 4 contre</p>
<p>Les plantes en fête</p> <ul style="list-style-type: none"> - Instauration de caution - Gratuité des droits de place 	<p>Pour la manifestation «les plantes en fête», <i>S DUSSIAUX</i> précise que les exposants vendeurs seront assujettis au paiement d'un droit de place. La gratuité ne sera appliquée que pour les non-vendeurs. 26 pour 1 abstention</p>
<p>Prise en charge des cotisations pour les adhérents à l'association Grand Nancy Défib'</p>	<p><i>S GEORGES</i> rappelle l'objet du dispositif « défibrillateur ». La proposition de prendre en charge le coût de l'adhésion des sauveteurs a été faite lors d'une réunion en présence des 19 communes et a été saluée. D'autres communes vont suivre cet exemple. <i>G RAVENEY</i> se félicite que sa proposition faite il y a quelques mois soit prise en compte. Accord à l'unanimité</p>

Débat budgétaire	d'Orientation	<p>D FEUILTAINE donne lecture du débat d'orientation budgétaire.</p> <p>G ROYER précise qu'il est proposé d'appliquer une augmentation de 1% sur les taux, ce qui fera l'objet d'une délibération lors du vote du budget.</p> <p>La gestion en bon père de famille des mandats précédents permet, malgré d'une part les risques financiers dûs à la crise et d'autre part la diminution des subventions versées par le Conseil Général, de financer sereinement les investissements programmés.</p> <p>G ROYER précise que les arbitrages réalisés au Conseil Général laissent supposer qu'une enveloppe de 300 000 € sera répartie pour tout le Grand Nancy et le Grand Couronné. Par conséquent, le budget primitif 2009 de la ville ne tient pas compte des éventuelles subventions d'investissement. Le budget doit en effet être « sincère » et « véritable ».</p> <p>Le fonds de roulement, les économies dégagées et un endettement raisonnable permettent de financer les investissements. La municipalité réitère sa volonté de réaliser les investissements programmés : il s'agit d'une réelle responsabilité civique, qui permettra aux entreprises de maintenir leurs emplois.</p> <p>Une ligne budgétaire est prévue pour répondre de manière efficace aux besoins des victimes de la crise.</p> <p>N GOUDOUT souligne la volonté de l'Etat de se désengager de certaines dépenses, transférant des compétences sans contrepartie au Conseil Général. Il s'ensuit donc une baisse globale des moyens du Conseil Général, qui, en conséquence, baisse les subventions aux communes.</p> <p>G ROYER regrette le nouveau dispositif d'attribution des subventions départementales, qui n'alloue une enveloppe que pour 3 ans. Jusqu'à présent, l'enveloppe allouée était calée sur la durée du mandat, permettant aux collectivités de se projeter sur plusieurs années. Désormais, les communes n'ont plus de visibilité financière. Le montant en lui-même ne pose pas de problème, mais plutôt la manière d'attribuer les fonds.</p> <p>M PICCOLI se réjouit de la bonne santé des finances communales, malgré des recettes de fonctionnement en baisse. La commune a toujours été prudente sur les coûts de fonctionnement engendrés par les nouveaux investissements.</p> <p>G ROYER insiste sur la nécessité des programmes pluriannuels.</p> <p>D DEVITERNE : il est important de dire que l'augmentation des bases fiscales ne signifie pas augmentation des impôts payés par les administrés. Le DOB mentionne une stabilité du montant de l'annuité en capital de la dette, mais cela ne signifie pas que le montant des intérêts sera également stable. De plus, qui peut garantir que les banques vont continuer à prêter à taux fixes ?</p> <p>G ROYER répond qu'une première approche a été effectuée auprès des banques, qui continuent à proposer du taux fixe, à environ 4,5%.</p> <p>D DEVITERNE : avant d'engager réellement la construction des nouvelles cantines, la majorité souhaite faire une enquête auprès des parents pour connaître leurs réelles intentions d'inscrire ou non leur enfant. Cette enquête mentionnera un prix approximatif du repas. Les membres de l'opposition souhaite que la volonté municipale d'engager l'investissement aboutisse, quelque soit le résultat de l'enquête.</p> <p>G ROYER répond que les coûts de fonctionnement doivent être connus avant d'engager un investissement de cette importance. La décision finale sera prise en conseil municipal, qui engage sa responsabilité vis-à-vis de la population.</p>
-----------------------------	----------------------	--

	<p>M PICCOLI ajoute que l'étude des cantines tient compte des arrivées potentielles mais aussi des départs des enfants, en fonction de leur âge.</p> <p>D DEVITERNE : concernant le programme de renouvellement des illuminations de fin d'année, il est important d'intégrer un rééquilibrage entre quartiers.</p> <p>G ROYER répond que des contraintes techniques, relatifs aux mâts d'éclairage public, peuvent empêcher l'installation d'illuminations.</p> <p>D DEVITERNE souhaite aborder le projet d'installation d'une vidéotranquillité. Des études ont démontré que ce dispositif n'a pas d'impact sur les conduites agressives. Pour obtenir une réelle efficacité, il faut acquérir un nombre important de caméras, ce qui représente un investissement considérable. Faut-il s'engager dans un tel investissement alors que la commune n'aura pas les moyens nécessaires pour obtenir une certaine efficacité.</p> <p>G ROYER répond que les dégradations coûtent annuellement environ 50 000€. Le projet de vidéotranquillité coûtera, pour la première tranche, 35 000€. Il ne s'agit pas de surveiller la population mais les équipements publics. Certains d'entre eux, comme les aires de jeux de la petite enfance, le cimetière, les cabines téléphoniques, les abri-bus, ont dû être remis en état maintes fois. Il faut donner de la tranquillité aux administrés.</p> <p>La 1^{ère} tranche prévoit 3 caméras et le poste de visionnage. Le nombre final de caméras a été arrêté à 13.</p> <p>Suite à la question de D DEVITERNE, G ROYER explique en quoi consistent les acquisitions foncières figurant au DOB.</p> <p>G RAVENEY souhaite revenir sur les cantines scolaires et estime que l'inscription de cet investissement au DOB signifie que les travaux sont acquis.</p> <p>G ROYER rappelle que le DOB retrace les grandes orientations pour l'année. L'inscription au budget primitif vient ensuite.</p>
<p>Résiliation du marché de fourniture des défibrillateurs avec MEDTRONIC</p>	<p>S GEORGES fait le point sur le marché MEDTRONIC. De gros retards dans la livraison des défibrillateurs engendrent un réel risque de démotivation des sauveteurs de proximité, d'où la proposition de résilier le marché.</p> <p>Accord à l'unanimité</p>
<p>G ROYER attire l'attention des élus sur le nombre important de demandes de formations payantes. Il est intervenu auprès de l'Association des Maires de France concernant le coût élevé de ces formations, d'environ 170€ la journée.</p> <p>Devant ce coût prohibitif, il est important d'essayer d'organiser les formations en interne et donc que chaque élu fasse remonter ses souhaits de formation, en amont.</p> <p>Suite à une question de G RAVENEY, G ROYER explique le mode de désignation des membres du conseil en développement de la CUGN. Gérard Colle est le représentant de Pulnoy dans cette instance.</p>	

Fait à Pulnoy, le 19 mars 2009
Le Maire,
Gérard ROYER